

DÉLIBÉRATION N°05

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Entendu l'exposé de Madame la maire, relatif à la fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.126-6, R 123-7 et R 123-8 disposant que le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comprend, outre son Président qui es le maire, et en nombre égal :

- ✓ Des membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- ✓ Des membres nommés par le maire.

Considérant que le nombre de membres du Conseil d'administration doit être fixé par délibération du Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil d'administration doit comporter au maximum 8 membres élus et 8 membres nommés par le maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;


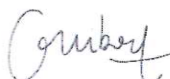
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

FIXE à 16 membres le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés dans la commune.

DELIBERATION ADOPTEE AL'UNANIMITE

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 mars 2026

La secrétaire de séance,
Louise GUIBERT.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 mars 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260329-DEL IB_05_26



DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ
LE 03/04/2026

2026/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	33
Absents :	2
Pouvoirs :	2
Votants :	35

Convoqués le : 23 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-neuf mars à neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous les présidences de Monsieur Jean-Paul CHONION, respectivement doyen d'âge et maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Monsieur Thierry CLEMENT, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANCOIS, Monsieur Dov COHEN, Madame Laura ANTUNES RITO, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS : Monsieur Eric SICARD, Madame Fatiha BORROS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Eric SICARD	à	Madame Isabelle PITSCH
Madame Fatiha BORROS	à	Monsieur Adrien PAIRON

Monsieur Jean-Paul CHONION, doyen d'âge déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Louise GUIBERT, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260329-DEL IB_01_26